

**Orientation n°1-2 : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail**

**CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026**

<b>Ambition n°1</b>	Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire
<b>Orientation n°1-2</b>	<b>Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail</b>
<b>Maîtres d'ouvrage concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics</li> <li>• Acteurs privés sollicitant le plan de relance, ou un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR</li> </ul>
<b>Contexte général</b>	<p>Le territoire présente plusieurs atouts avec un positionnement géographique favorable qui sera renforcé par les projets de la LGV et sa gare de Bressols, le futur échangeur A62 à proximité, et un foncier globalement compétitif.</p> <p>Il a donc l'opportunité d'attirer de nouvelles activités, confortant ainsi sa position de 2<sup>e</sup> pôle économique du Département.</p> <p>Toutefois, <b>le développement économique peut être contraint</b> par un déficit d'image au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen, Toulouse) et un foncier économique qui se fait de plus en plus rare et, à l'inverse des <b>zones d'activités peu attractives</b>.</p> <p>Pour accueillir ces nouvelles entreprises et activités, <b>le territoire doit consolider ses fonctions structurantes « support »</b> au développement du tissu économique.</p> <p>Il doit ainsi continuer à <b>mettre à niveau l'offre d'accueil en zones d'activités</b>, compétitives et attractives, répondant aux attentes des entreprises (accessibilité, logistique, numérique et TIC, services et équipements, main d'œuvre, qualité environnementale ...) et rendre cette offre d'accueil davantage lisible.</p> <p>Selon les besoins, les projets <b>de création de zones d'activités et services adaptés</b> à l'accueil et au maintien d'entreprises - <b>zones d'activités structurantes, pépinières, hôtels d'entreprises, centres de formation... - sont indispensables pour rester attractif et contribuer</b> au développement de nouvelles filières.</p> <p>La création de structures d'hébergement pour les travailleurs saisonniers agricole est également une infrastructure support qui répond à un besoin important du territoire.</p> <p>La crise sanitaire accélérant le télétravail, la dynamique démographique et la perspective du déploiement de la fibre en 2022 sur de nouveaux secteurs sont des facteurs favorables pour le développement des nouvelles formes de travail pour les entrepreneurs et salariés locaux. Après la création de premiers <b>espaces de tiers-lieu/co-working</b> il s'agit de soutenir les initiatives en réalisant un maillage cohérent du territoire.</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer les conditions favorables à l'essor et l'innovation des filières économiques du territoire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des infrastructures de qualité avec une offre de service diversifiée/attractive pour les entreprises</li> <li>• Inscrire le territoire dans une démarche de marketing territorial</li> <li>• Favoriser la création et/ou le développement des formations à destination des entreprises et des personnes en recherche d'emploi ou de qualification</li> <li>• Amplifier le développement des nouvelles formes de travail</li> <li>• Améliorer les conditions d'accueil, de formation et d'emploi des travailleurs saisonniers</li> </ul>
<b>Type et description des opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création, extension ou mise à niveau de l'offre en zones d'activités, industrielles, artisanales ou commerciales : services et équipements aux usagers (entreprises, salariés, visiteurs) sur les ZA (services mutualisés, restauration, hôtellerie, crèche ...) ; accessibilité, taille des lots, qualité paysagère ...)</li> <li>• Soutenir l'installation d'un immobilier d'accueil collectif pour le démarrage de nouvelles activités (hôtels d'entreprises, pépinières, ateliers relais...), structures d'information et d'hébergement des saisonniers agricoles : travaux de création ou requalification de locaux existants</li> <li>• Création et/ou développement d'espaces de tiers lieux : postes de co-working pour du télétravail, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation de proximité,</li> <li>• Soutien au développement des formations en faveur des salariés ou des chefs d'entreprises pour plus d'adéquation avec les besoins locaux : aménagement de centres de formation, journées d'information et/ou de professionnalisation ...)</li> <li>• Opération de promotion et de commercialisation des zones d'activités, marketing territorial et promotion des différentes filières économiques</li> <li>• Développement du numérique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> </ul>
<b>Niveau de contribution aux ambitions du CRTE</b>	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
<b>Types de partenaires potentiellement mobilisables</b>	<p><b>Financiers : Etat et ses opérateurs</b>, Région, Département, Europe, Communautés de communes,</p> <p><b>Techniques</b> : services Etat (Dréal, EPF d'Occitanie...), services Région (AD'OCC), services Formation Région/Etat, Chambres consulaires, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, syndicats professionnels, CRESS, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
<b>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</b>	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
<b>Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création, extension, requalification de zones d'activités</b> (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la zone industrielle de Goudourville-Pommevic pour intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la maintenance de la centrale électro-nucléaire (CC2R- Territoire Industrie)</li> </ul> </li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>. Etudes et travaux d'extension de la zone d'activités de Bordevieille à Beaumont de Lomagne (CC LTG Territoire Industrie) ;</li> <li>. Création de la zone d'activités aéronautique Aéroville à Labastide St Pierre (CCGSTG - Territoire Industrie) ;</li> <li>. Travaux d'aménagement de la zone d'activités de Fleury à Castelsarrasin (CCTDC Territoire Industrie) ;</li> <li>. Requalification et extension de la zone artisanale à Lafrançaise (CC CPPL Territoire Industrie)</li> <li>. Mise en place d'une signalétique commune aux zones d'activités de la CC GSTG</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création, extension, de pépinières ou hôtels d'entreprises</b> (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Création d'un espace à destination des entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers relais ...) à Castelsarrasin ;</li> <li>. Création d'un office de médiation du commerce et de l'Artisanat (OMCA) sur la CC Deux Rives ;</li> </ul> </li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutien à la création ou extension de centres de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Création d'un centre de formation spécialisé aux métiers du territoire sur la future ZA Aéroville à Labastide St Pierre (CCGSTG -Territoire Industrie) ;</li> <li>. Soutien au développement de nouvelles filières de formation en lien avec le centre de formation communautaire des métiers du nucléaire et de l'énergie et le lycée professionnel sur la CC2R ;</li> </ul> </li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création de tiers lieux</b> (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Création d'espaces de coworking à Montech, Savenès, Grisolles, Villebrumier ;</li> <li>. Création d'un tiers-lieu Fablab associatif (le Dynamik - ESS) à Verdun/Garonne ;</li> <li>. Création d'un tiers-lieu d'artisanat d'art à la Pente d'Eau de Montech ;</li> <li>. Création d'un tiers-lieu serviciel à Labastide-St-Pierre (social, fab lab, séminaires, formations ...) ;</li> <li>. Etude de faisabilité pour tiers lieux sur la CC CPPL et travaux ;</li> <li>. Etude de faisabilité pour espaces co-working/tiers lieux et services insertion et emploi à Beaumont de Lomagne (CC CLTG)...</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de zones d'activités ou équipements collectifs soutenus</li> <li>• Nombre de tiers-lieux créés</li> <li>• Nombre de filières de formation développées</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	